



Réunion du 2 juin 2023

Présents : M Perrin André, M Repentin Eric, M Georges Cascarino
Excusé : M Jérôme Bouquet Mme Pinard Marilyne, M Martorell Emmanuel,

Ladite commission s'est réunie pour la cinquième fois, à Saintes à 14h, le 02 juin 2023.

Chacun échange ses sources d'information.

Le calcul des pénalités est établi depuis le début de la saison jusqu'à la fin de saison 2023.

Une synthèse du total des cartons blancs, rouges et des suspensions est établie dans les divisions concernées D2, D3.

A l'issue de cette réunion, comme établi à la création du règlement du Fair Play, pour information et prise de conscience, chaque équipe de chaque club concerné sera avisée, individuellement des points de pénalités cumulés la saison 2023.

A la date du 02 juin 2023, sur les D2, D3 divisions : (77 équipes)

- 24 équipes (31 %) ont un bénéfice de 2 points à la valeur cumulée en championnat (points de pénalités entre 0 et 5).

- 29 équipes (38 %) n'ont aucun retrait de points sur leur valeur cumulée en championnat (points de pénalités entre 6 et 10).

- 24 équipes (31 %) ont des points de retraits (entre 1 et 8 points) sur leur valeur cumulée en championnat (points de pénalités entre 11 et 25).

Des modifications seront présentées pour validation au comité directeur du 06 juin 2023, pour une adoption pour les trois prochaines années à l'Assemblée Générale du 30 juin 2023.

Toute question, interrogation sur l'application du règlement du Fair Play, peuvent être formulées directement au Président de la commission au : 06 65 17 24 92 ou par courriel au : g.casca@orange.fr avec une copie au district.

Réunion finalisée à 16h.

Le président de séance
Georges Cascarino

Le secrétaire de séance
Eric Repentin